

Régis Lardennois  
Pollux 407  
Flaine Forêt  
743000 Arâches la Frasse

[regis.lardennois@orange.fr](mailto:regis.lardennois@orange.fr)  
06 20 51 47 71

Mairie d'Arâches la Frasse  
à l'intention de Mr le Commissaire Enquêteur  
Mr Reynaud Jean-Claude  
64 route de Frévuard  
74300 Arâches

Flaine le 28 février 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Je vous prie de trouver ci-après mes remarques sur le dossier de l'enquête publique préalable au déclassement du parc de stationnement situé aux Crêtes, que je tiens à faire consigner par vos soins.

J'ai assisté lors du dernier Conseil Municipal à des échanges sur une partie de ce projet, et lu avec attention la partie du projet qui m'interpelle le plus, à savoir la pertinence du programme immobilier commercial, et le sujet des places de stationnement.

D'abord quelques réflexions sur le projet d'HLM qui est un pur élément de contexte, le terrain prévu ne se situant pas sur le parking objet du projet de déclassement, et son impact sur le besoin en parkings est mineur puisqu'il inclut des places de parking.

1-Je souscris à l'objectif, inscrit dans le PADD, de mettre à disposition des logements à prix modérés aux habitants que la mairie estime importants pour la vie de la commune, à savoir essentiellement les jeunes couples avec enfants et les actifs à faible revenu.

2-En revanche je ne suis pas convaincu que la voie retenue soit la meilleure. La commune investit de façon significative pour avoir une maîtrise limitée sur le choix des habitants, et elle n'est pas certaine d'atteindre ses objectifs.

De plus, lors du Conseil Municipal, un père de famille avec 2 jeunes enfants, estimait que les logements prévus dans le HLM étaient trop petits (un T2 pour une famille avec 2 enfants).

3-Un achat d'appartements existants, avec location en-dessous du prix du marché, serait peut-être plus approprié, constituerait un placement pour la commune, et répondrait aux objectifs de mixité des habitants dans les immeubles

### **Je reviens au sujet principal.**

4-Je ne vois pas de logique à créer aux Carroz des lits touristiques ou froids tant qu'on n'aura pas vu comment se passe la transition climatique, et la diversification de la station. Je pense que ce projet est une opération immobilière pour faire rentrer de l'argent dans la caisse de la commune, sans vision sur à moyen terme.

Et je suis choqué que ce projet se situe sur un terrain public assurant un service important aux habitants, déjà insuffisant actuellement.

5-Temporiser ce projet immobilier de quelques années donnerait le temps de vérifier l'impact climatique et celui des mesures prises pour réduire le nombre de voitures aux Carroz et reconfigurer les parkings.

6-Je suis tout sauf convaincu que les habitants du centre des Carroz iront volontiers garer leur voiture à 1200m de leur logement ou des commerces. Le seul intérêt du parking du RIS serait d'y

garer les voitures des skieurs à la journée, mais ce n'est pas organisé comme cela, et a peu d'impact sur le centre des Carroz.

Enfin, l'extension du parking du RIS remplace l'activité équestre qui devra être reconstruite et le parking d'Eline (place des Aravis) est mal utilisé faute de respect des normes des parkings publics.

7-A deux reprises, l'impact de remontées mécaniques à venir est cité.

Page 15, on attend du Funiflaine à juste titre une réduction du nombre de voitures qui traversent Les Carroz, mais le Funiflaine ne dessert pas Les Carroz. Si le Funiflaine réduit les voitures garées aux Carroz, c'est qu'il aura détourné des Carroz une partie de sa clientèle de skieurs. Ce n'est pas une façon de résoudre les problèmes de parking.

Une "remontée mécanique " entre la vallée et les Carroz est également mentionnée en avant dernière page, et est supposée permettre de garer les voitures des Carroz dans la vallée. On ne dit pas comment.

8-Si le projet de télécabine annoncé dans le PADD en complément du Funiflaine est réalisé, les clients venant aux Carroz via le Funiflaine et cette TC mettront plus de 30 minutes pour venir depuis la vallée, plus longtemps que par la route, et ce TC n'étant pas pris en compte par le Funiflaine, le parking de Magland n'est pas dimensionné pour les voitures des Carroz. Aucun élément crédible n'est fourni sur le mécanisme de garage des voitures dans la vallée.

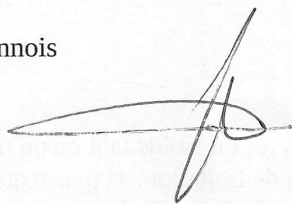
9-L'urbanisation très étalée des Carroz, n'est pas favorable au "sans voiture" et les solutions doivent être mises en place et testées avant de détruire les parkings et d'augmenter le nombre de lits, pour éviter de rejouer le scénario de la disparition du parking des Aravis, qui est mal remplacé.

En conclusion, les mesures mentionnées dans le dossier d'enquête publique pour gérer les places de parking ne sont absolument pas réalistes, ce qui laisse à un stade non abouti le projet immobilier dont les objectifs ne sont pas justifiés à ce stade, et je suis donc tout à fait opposé aux dispositions de l'Enquête Publique

Pour ces raisons, je vous demande Monsieur le Commissaire Enquêteur de prononcer un avis DEFAVORABLE à ce déclassement

Je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées

Régis Lardennois

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke, characteristic of the name Régis Lardennois.